

MOTION

Le Bureau National de l'UNSA-SANEER après consultation de ses délégués syndicaux, appelle l'ensemble des Inspecteurs et Délégués du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière à cesser le travail le mercredi 25 juin 2014.

Les organisations syndicales ont été invitées à une réunion de travail, par le ministre, l'après midi du 18 juin. Cette réunion devait permettre de proposer des ajustements aux mesures envisagées. Toutefois, la veille, le directeur de cabinet du ministre transmettait ses directives aux préfets. Cette méthode n'est pas admissible, le dialogue social avec les représentants du personnel est bafoué.

Le démantèlement du service public des examens du permis de conduire au profit du secteur marchand des auto-écoles est inadmissible.

La jeunesse, priorité du gouvernement et à laquelle la réforme du permis de conduire devrait profiter, va être pénalisée.

En confiant l'examen du code de la route à un prestataire agréé, le gouvernement ne fait pas baisser le coût du permis. Bien au contraire cela s'ajoutera au prix exorbitant demandé pour le passage de l'examen pratique perçu par les auto-écoles.

Cette réforme offre au secteur marchand la possibilité de gains supplémentaires, alors que l'examen du permis de conduire est actuellement gratuit, l'état ne perçoit aucune taxe. Le passage du code de la route deviendra payant.

L'argument qui consiste à dire que "le permis" sera moins cher ne peut souffrir cette logique de rentabilité et de profit qui caractérise les entreprises privées.

Le ministre veut augmenter le nombre de places d'examen B en recentrant l'activité des IPCSR sur cette catégorie de permis. L'offre accrue de places d'examen verra le niveau de qualité de la formation diminuer, ce mécanisme maintes fois constaté, à terme, aura pour conséquence de ne pas réduire les délais d'attente et continuera à impacter le budget formation des candidats.

Quelle place pour la justice sociale dans cette réforme ? Celui qui aura les moyens de payer repassera plus rapidement son examen en cas d'échec.

Les candidats des catégories poids-lourd seront, selon leur cursus de formation, soit examinés par un IPCSR ou un "examineur agréé" à examen identique. La perte de cette mission est inacceptable pour les IPCSR. De plus, elle remet en cause l'égalité de traitement des candidats face à l'examen.

Le SANEER revendique :

- **L'abandon de toutes mesures visant à déléguer les missions incombant aux IPCSR ;**
- **Le recrutement d' IPCSR en nombre suffisant afin de réduire les délais d'attente des candidats au permis de conduire ;**
- **La mise en place de mesures visant à assurer aux apprentis conducteurs une formation de qualité par les Établissements d' Enseignement de la Conduite Automobile (EECA) et que sa qualité soit contrôlée par les pouvoirs publics ;**
- **La modification de la Méthode Nationale d'Attribution des places d'examen en intégrant les 2èmes présentations dans les calculs;**
- **La convocation et le suivi par les services de l'État des candidats aux examens du permis de conduire.**



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !

<http://www.unsa-saneer.org>

libres ensemble